



COMMUNE DE TOUSSON
PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 11

Présents 8

Votants 8

Convocation le : 04 Août 2022

Affichage le : 04 Août 2022

Séance du Vendredi 02 Septembre 2022

L'an Deux Mil Vingt Deux, le Vendredi 02 Septembre 2022 à 19h00, le conseil municipal de la commune de Tousson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michaël GOUÉ, Maire.

Présents : Michaël GOUÉ, Jean-Michel CARDINALI, Nathalie CHARBONNIER, Ferdinand KOCH, Savinien COMBET, Benoît HENRY, Nathalie HAEZEBAERT, Jean-Claude CABRAL

Pouvoir : Néant

Absents excusés : Aline MARCHESAN, Brigitte PALFROY, Claire JOURDAIN

Ouverture de la séance : 19h05

Secrétaire de Séance : Nathalie CHARBONNIER

Le compte rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

2022-19 Autorisation pour le comptable à mouvementer le compte 1068 :

Afin de régulariser des écritures comptables suite à l'abrogation du budget assainissement, la trésorerie demande à la commune de l'autoriser à :

- Un mandat d'annulation de titre antérieur émis en 2017, pour un titre de 2014 au compte 131 pour 3 552, 50€, émis par erreur au compte 673.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité l'Autorisation pour le comptable à mouvementer le compte 1068 pour :

Un mandat d'annulation de titre antérieur émis en 2017, pour un titre de 2014 au compte 131 pour 3 552, 50€, émis par erreur au compte 673.

2022-20 Changement d'imputation comptable pour les subventions de l'Agence de l'EAU pour l'assainissement non collectif

Toujours dans le cadre de la régularisation d'écriture comptable, la trésorerie demande un changement d'imputation comptable pour les subventions de l'Agence de l'EAU pour l'assainissement non collectif versées entre 2014 et 2016 et imputées à tort au 1311 au lieu du 4582 pour un montant de 405 984,24€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité le changement d'imputation comptable pour les subventions de l'Agence de l'EAU pour l'assainissement non collectif versées entre 2014 et 2016 et imputées à tort au compte 1311 au lieu du 4582 pour un montant de 405 984,24€.

Questions diverses :

Madame Nathalie CHARBONNIER, présidente de la VAT demande la location mensuelle, pour le Ball Trap, du Garage de la salle polyvalente pour l'€uro symbolique. Une convention sera établie et jusqu'à dissolution de l'association. Location qui commencera à partir de fin septembre

Les propositions sont acceptées par le conseil municipal.

Monsieur le Maire, évoque la réouverture du dépôt de pain. Une prospection des boulangers sera effectuée.

Il serait plus confortable d'avoir une boutique ouverte tous les jours ; une création de poste pourrait être mise en place.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance levée à 19h48.

Le Maire
M. GOUÉ



Le Secrétaire
Nathalie CHARBONNIER